

Conseil de Quartier 4^{ème} centre

Compte-Rendu de la réunion de bureau du 18 décembre 2024

Les réunions du bureau sont ouvertes à tous.

Elles se tiennent à la Maison des Associations Robert Luc (MdA, 28 rue Denfert-Rochereau) en salle 4 au 1^{er} étage les 3^{èmes} mercredis du mois de 20h à 22h.

Merci à ceux qui apprécient nos actions et informations de diffuser nos comptes rendus à leurs connaissances en indiquant qu'ils peuvent s'inscrire lors des réunions du conseil de quartier ou par mail avec leur nom et adresse à Philippe Vindras (president.cdqcentrelyon4@mailo.com) ou Achille Audouard (Achille.AUDOUARD@mairie-lyon.fr).

Membres du bureau

Présents :

Catherine Belous (SEC), Jean-Loup Clément, Marie-Noëlle Dumonal, Michèle Lacroix, Claire Lhermet, Philippe Vindras (Président).

Absents :

Olivier Bossavy, Hubert Cuijpers (Vice-président), Gérard Crimier (ASS), Laetitia Deloupy, Valérie Schell, Jacques Souche

Membres du conseil de quartier présents :

René Genneveux, Antoine lafrate, Annie Olivier, Anna Ricotta, Jean-Jacques Renard, François Vidalin

Matthieu Arrondeau, l' élu référent du conseil de quartier 4^{ème} centre, est présent.

Matthieu Arrondeau est par ailleurs le 4^{ème} adjoint de l'arrondissement. Il est en charge de l'économie, de la proximité et de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, du commerce et de l'artisanat, du tourisme, des marchés de plein air et des fêtes foraines.

Cette réunion est entièrement consacrée au projet de révision de la charte des conseils de quartier élaboré par Brigitte Gillet, conseillère du 4^{ème} arrondissement chargée de la démocratie participative.

Objectif et méthode (Brigitte Gillet) :

L'objectif de cette révision est d'augmenter la participation aux conseils de quartier. La démarche a été la suivante :

- Lire les chartes des CdQ de l'ensemble des arrondissements de Lyon. Dans un arrondissement, le président était l' élu référent. Dans un autre, le fonctionnement était

collégial. Dans les 7 autres arrondissements, le CdQ était présidé par un membre du CdQ élu par le bureau du CdQ ou par l'assemblée plénière.

- Assister aux élections des présidents de CdQ du 4ème arrondissement au cours des assemblées plénières de juin 2024. Elle a pu constater l'impossibilité d'élire les 16 membres des bureaux des CdQ faute de volontaires. La parité hommes/femmes était difficile à respecter. Les 4 places du bureau réservées aux collèges (CIL, Associations, Activité économique et Institutions) n'étaient jamais toutes pourvues.

- Rédiger une nouvelle charte à partir de l'ancienne

- Présenter cette proposition de charte, le 16 novembre, aux présidents et référents de CdQ (Philippe Vindras et Matthieu Arrondeau pour le CdQ centre).

- Venir débattre avec les membres des CdQ lors de leur réunion mensuelle.

Révisions proposées (Brigitte Gillet):

- Ajout dans le préambule d'une phrase présentant les CdQ comme des espaces de rencontres et d'actions et suppression de deux phrases concernant la capacité des CdQ à intervenir sur les sujets les concernant et à soumettre des propositions aux élus.

- Ajout d'une phrase stipulant que le rôle des CdQ est de favoriser l'accès des habitants à une information complète et augmenter leur participation aux débats et concertations sur des projets de l'arrondissement, de la ville ou de la métropole.

- Remplacement de l'élection d'un président en assemblée plénière par l'élection d'au moins deux coprésidents par le bureau, en son sein, sans candidature préalable.

- Suppression de l'obligation de parité homme/femme dans le bureau.

- Ouverture à tous des 4 postes du bureau attribués aux différents collèges.

- Élections obligatoirement à bulletin secret.

- Extension de 2 à 3 ans du mandat du bureau élu par les assemblées plénières.

- Les sièges du bureau devenus vacants en cours de mandat sont pourvus par tirage au sort parmi des candidats, sans attendre la prochaine assemblée plénière.

- Obligation d'envoyer les compte-rendus dans les 15 jours et les ordres du jour au moins 10 jours à l'avance.

- Rédaction une fois par an d'un bilan et d'une feuille de route, et présentation de celles-ci à l'élus référent et à l'élus à la démocratie participative au lieu (au lieu du conseil d'arrondissement dans l'ancienne charte).

- La rencontre annuelle entre une délégation des CdQ avec le maire, des élus et des techniciens de la mairie est remplacée par un droit d'interpellation par l'intermédiaire de l'élus référent.

- Introduction d'un paragraphe détaillant la procédure d'exclusion d'un membre de CdQ.

- Envoi systématique de la charte aux nouveaux inscrits.

- Interdiction d'être membre de deux conseils de quartier, même quand on habite dans l'un et qu'on a son commerce dans un autre.

- Utilisation ponctuelle de l'écriture inclusive.

Critiques des participants de la réunion :

- La suppression des collèges dans le bureau est une rupture avec la démocratie car les élus de ces collèges représentent de groupes de personnes (CIL, associations, commerçants...). Elle n'est pas recevable car elle n'est pas conforme à la démocratie et la représentativité de la société civile et de collectifs (Richard Hauduroy pour le CIL « La Croix-Rousse n'est pas à vendre »).

- La nouvelle Charte transforme les CdQ en simples relais des informations et propositions de la Mairie vers les habitants, tout en supprimant tout ce qui concernait leur capacité à relayer les idées, les souhaits et les doléances des habitants en intervenant auprès de la mairie et en soumettant des propositions à celle-ci.

- Le remplacement du président par au moins deux coprésidents comporte de nombreux risques et problèmes: élire 2 coprésidents opposés l'un à l'autre ; élection de coprésidents non-volontaires par interdiction des candidatures préalables ; répartition des tâches ingrates [ex : rédaction des CR;]); difficulté de trouver au moins deux candidats.

- Plus d'obligations (délais) et de paperasses (bilan, feuille de route).

- L'écriture inclusive freine la lecture et est rejetée par une déclaration de l'académie Française et plusieurs circulaires ministérielles.

- Alors que le préambule spécifie que les CdQ sont une instance de démocratie participative, les modifications de la charte nous éloignent encore un peu plus de la conception de la démocratie participative comme « *une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique dans le cadre de la démocratie représentative* » (Wikipédia).

Souhaits conclusifs des participants de la réunion :

- Donner la possibilité d'élire soit des coprésidents soit un président éventuellement assisté d'un ou plusieurs vice-présidents.

- Maintien des postes réservés aux collèges dans le bureau.

- Conservation des phrases de l'ancien préambule évoquant la capacité des CdQ à intervenir sur les sujets concernant les habitants et à soumettre des propositions aux élus.

- Suppression des délais concernant les comptes-rendus et les ordres du jour

- Suppression de l'obligation de présenter un bilan et une feuille de route annuels.

Compte-rendu rédigé par **Philippe Vindras** à partir des notes prises par **Matthieu Arrondeau**.

Prochaine réunion : mercredi 15 janvier à 20h